

Association Escalade Thérapeutique Suisse
Ressort Formation

CGV - Conditions générales de ventes pour les formations et formations continues proposées et organisées par l'Association Escalade Thérapeutique

Conditions contractuelles pour les participants aux cours

Procédure d'inscription
L'inscription en ligne est considérée comme définitive et sera prise en compte selon la date de réception.

Votre inscription écrite sera confirmée dans les 10 jours. Si vous n'avez reçu ni confirmation automatique du système ni confirmation d'inscription de la part de l'Association, cela signifie que nous n'avons pas reçu votre inscription et qu'elle n'est donc pas valable. Si le nombre de participants est dépassé, vous serez inscrit sur la liste d'attente.

Réalisation du cours
Si le nombre de participants est insuffisant, l'Association se réserve le droit d'annuler le cours 30 jours avant le début de celui-ci.

Annulation du cours par l'organisateur
En cas d'annulation d'un cours par l'Association, les frais de cours déjà payés seront intégralement remboursés. En cas d'interruption d'un cours en cours par l'organisateur, les frais de cours seront remboursés proportionnellement aux participants. Toute autre prétention des participants est exclue.

Paiement
Pour régler les frais de cours, vous recevrez une facture avec un code QR avec la confirmation définitive de votre inscription. Le virement doit être crédité sur notre compte au plus tard 30 jours après réception de la facture ou à l'expiration du délai d'inscription si l'inscription a été effectuée moins de 30 jours avant la fin du délai d'inscription. Si ce délai n'est pas respecté, l'Association peut attribuer la place à une autre personne. Les frais d'annulation (voir ci-dessous) seront facturés dans tous les cas. Veuillez effectuer des paiements en espèces uniquement si nécessaire et privilégier les virements bancaires.

Désinscription et frais d'annulation
La désinscription doit être effectuée **par écrit, par e-mail**.
Selon la date de désinscription, les **frais d'annulation suivants** s'appliquent :

- **Plus de 2 mois avant le début du cours** : frais administratifs de 50 CHF
- **Entre 2 mois et 15 jours avant le début du cours** : 50 % des frais de cours
- **14 jours avant le début du cours** : 100 % des frais de cours

Si un remplaçant est trouvé ou si une personne inscrite sur la liste d'attente peut prendre la place, seuls les frais administratifs seront facturés.
Les montants inférieurs à CHF 100.00 ne seront en aucun cas remboursés.





Assurance
L'assurance est à la charge des participants. Toute responsabilité est déclinée.

Assurance frais d'annulation
L'assurance annulation est à la charge des participants. En cas d'annulation d'un cours par les participants, l'association se réfère aux délais et frais indiqués ci-dessus, quelle que soit la raison de l'annulation. Nous recommandons donc de souscrire une assurance annulation.

Responsabilité
L'Association décline toute responsabilité pour les dommages corporels et matériels causés par les participants pendant ou après le cours.
L'Association décline toute responsabilité pour les objets privés et les objets de valeur.

Changement de programme et de prix
Des modifications du programme des cours, des prix et des dispositions contractuelles sont possibles. Les participants aux cours seront informés à l'avance de toute modification pertinente. Pour des raisons d'organisation, l'Association se réserve le droit de modifier les horaires des cours jusqu'à 4 semaines avant le début des cours. Les participants aux cours ont alors la possibilité d'annuler le cours dans un délai de 5 jours, moyennant des frais de traitement de 50 CHF.

Attestation de participation
À la fin du cours, l'Association délivre une attestation de participation. Pour cela, il faut avoir suivi au moins 80 % du cours.